



Vincennes, le 9 mars 2010

Monsieur le Délégué régional,

La localisation des antennes relais est une problématique qui, en tant qu' élu local, me tient particulièrement à cœur.

En effet, Vincennes, dont je suis le maire, a la particularité d'être la ville la plus dense de France (plus de 24000 habitants au km²) et concentre de nombreuses antennes relais sur un territoire restreint. A titre de précaution, j'ai décidé d'interdire l'installation d'antennes relais dans un périmètre de 100 mètres autour des équipements scolaires et des crèches. Cette politique de précaution a malheureusement été contestée par un opérateur de téléphonie mobile qui a obtenu, du Tribunal Administratif de Melun, l'annulation d'un arrêté municipal de refus de permis de construire.

Devant la dichotomie de la jurisprudence et la volonté parfois contradictoire des habitants qui se prononcent, à la fois, contre les antennes relais et pour une couverture parfaite du réseau de téléphonie mobile, il appartient à l'Etat d'établir une réglementation à l'échelle nationale et non à chaque Ville d'établir une pratique locale. Les élus, dont je fais partie, réclament ainsi un signal fort de l'Etat au titre de la prévention des risques sanitaires.

En ce sens, le « Grenelle des Ondes » a constitué une véritable avancée, certaines orientations répondant plus particulièrement aux difficultés des élus locaux, avec notamment l'expérimentation d'un abaissement des seuils d'exposition aux antennes dans certaines villes, proposée par plusieurs associations telles que PRIARTEM. A l'issue des tables rondes, Vincennes s'est d'ailleurs portée candidate afin d'expérimenter une

diminution à 0,6 v/m du seuil d'émissions électromagnétiques afin de tester la validité technique et financière de ce projet.


Néanmoins, dans la droite ligne des décisions que j'ai pris sur ma ville, la liste dirigée par Valérie PECRESSE, une fois élue, s'engage à veiller à un déploiement des réseaux de téléphonie mobile répondant scrupuleusement aux préoccupations sanitaires des Franciliens, dans le cadre des compétences du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Ainsi, notre premier engagement est d'interdire l'installation d'antennes-relais sur les lycées, dans le respect d'un principe de précaution applicable aux abords des bâtiments les plus sensibles.

Notre second engagement consiste, au regard des résultats de l'expérimentation nationale lancée par Chantal JOUANNO en octobre 2009, à mettre en place une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile visant à une baisse des valeurs d'émission des antennes relais.

Enfin, notre troisième engagement a pour ambition d'accompagner, grâce à une campagne de sensibilisation sur les risques d'une utilisation excessive des téléphones portables, les chefs d'établissements qui mettront en œuvre des démarches visant à interdire l'utilisation du téléphone portable au sein des établissements.

En espérant avoir apporté les réponses les plus précises à vos questions, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué régional, en mes sentiments dévoués et à l'enthousiasme de toute la liste que je dirige.



Laurent LAFON pour la liste de Valérie PECRESSE.



contact : laurent.lafon@pecresse-iledefrance.fr